



20210702-37

Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20210702-20210702-37-DE
Date de télétransmission : 12/07/2021
Date de réception préfecture : 12/07/2021

**Délibération du Conseil d'administration
de l'établissement public Paris Musées
Séance du 2 juillet 2021**

Objet : Avenant n°2 au contrat de partenariat du 21 octobre 2019 entre l'établissement public Paris Musées et CHANEL SAS

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de Paris Musées n°20191017-20 en date du 17 octobre 2019, autorisant sa Présidente à signer une convention de partenariat liant Paris Musées et Chanel SAS ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de Paris Musées n°20210326-11 en date du 26 mars 2021, autorisant sa Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat liant Paris Musées et Chanel SAS.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat, liant Chanel SAS à l'établissement public Paris Musées, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Par délégation, la Directrice générale

Anne-Sophie de Gasquet